

## Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie  
74440 VERCHAIX  
Tél: 04.50.90.11.24



### Compte-rendu n°2021-08 Conseil Municipal du 04 novembre 2021 à 20h

L'an **deux mil vingt et un**, le **04** du mois de **novembre**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

*Date de convocation du Conseil Municipal:* 28 octobre 2021

*Nombre de membres en exercice:* 15

*Nombre de membres présents:* 13

*Présents:* VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, JOUAULT Sylvie, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, RIONDEL Sabine, PISTIAUX Patricia, MULATIER Antoine, LAUDIGEOIS Christelle, GRENÈCHE Mickaël, BEERENS Laura, BOURHIS Marine, ROUILLER-MARTIN Pascal.

*Absents excusés:* CLARET Amandine, MADROUX Maria.

---

#### Ordre du Jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 07 octobre 2021
2. Proposition de passation d'un avenant de prolongation de la durée de la convention de délégation de service public du télésiège de la Charniaz
3. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 pour la réfection de la toiture de la Mairie
4. Heures supplémentaires effectuées par les agents des services techniques: dérogation pour dépassement du contingent maximum autorisé
5. Recensement de la population 2022: création des postes et rémunération des agents recenseurs
6. Avenants n°2 aux conventions signées avec Mont-Blanc Hélicoptères pour la modification des tarifs des secours hélicoptérés de l'hiver 2021/2022
7. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Antoine MULATIER

#### Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire :

- décision n°2021\_14 du 18 octobre 2021: avenant n°6 prolongeant d'une année supplémentaire la durée de la convention conclue avec Madame Amandine CLARET et Madame Sandrine MEYER pour l'occupation précaire d'un terrain communal pour le parcage de leurs chevaux
- décision n°2021\_15 du 21 octobre 2021: délivrance d'une concession dans le cimetière

#### **1) Approbation du compte-rendu de la séance du 07 octobre 2021**

délibération n°D2021\_0801

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 octobre 2021.

Accord à l'unanimité

## **2) Proposition de passation d'un avenant de prolongation de la durée de la convention de délégation de service public du télésiège de la Charniaz**

délibération n°D2021\_0802

Monsieur le Maire rappelle:

Le Syndicat Intercommunal de Joux-Plane, dont la commune était membre, a conclu une convention de délégation de service public pour l'exploitation du télésiège de la Charniaz avec la SA du Téléphérique du Pleney.

A la suite de la dissolution du Syndicat, les trois communes membres (Verchaix, Morzine et Les Gets), toutes les trois concernées territorialement par cet appareil, sont devenues conjointement compétentes pour la gestion de cet appareil et ont donc repris conjointement la convention.

Cette convention conclue le 15 décembre 2003 pour une durée de 18 ans doit se terminer le 19 décembre 2021.

Une réflexion a été engagée par la Commune de Verchaix, en collaboration avec les Communes des Gets et de Morzine, pour étudier les modalités juridiques d'exploitation des installations de remontées mécaniques situées sur son territoire : principalement le télésiège de la Charniaz et le télésiège de Chamossière qui fait l'objet d'une autre convention avec Morzine qui doit se terminer en 04 janvier 2024.

Le délai de décembre 2021 semble trop proche pour permettre à cette réflexion d'aboutir ainsi que pour organiser une nouvelle procédure de publicité et de mise en concurrence pour la passation d'un nouveau contrat.

A ce titre, la prolongation d'une année de la convention de délégation de service public du télésiège de la Charniaz permettrait notamment de travailler sur le montage juridique de collaboration entre les trois communes (groupement d'autorités concédantes ou convention de transfert de gestion).

Le projet d'avenant de prolongation jusqu'au 19 décembre 2022 de la convention de délégation de service public de la Charniaz est présenté, étant précisé qu'à l'exception de la prolongation d'une année, aucune autre disposition de la convention ne sera modifiée et que cette prolongation devra être approuvée par les deux autres communes.

Monsieur le Maire indique que la commission de délégation de service public s'est réunie le 28 octobre 2021 à 11h et a émis un avis favorable à l'unanimité pour la prolongation d'une année de la convention de délégation de service public de la Charniaz soit jusqu'au 19 décembre 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cet avenant.

Accord à l'unanimité

## **3) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 pour la réfection de la toiture de la Mairie**

délibération n°D2021\_0803

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la toiture de la Mairie est en très mauvais état et n'est pas isolée. Le montant estimatif des travaux de réfection est de 106 000 € HT.

Ce projet étant éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dans la catégorie d'opérations prioritaires "Rénovation thermique", Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention à ce titre auprès des services de l'État.

Le taux de subvention minimum est de 20 %, le taux maximum de 50 %.

Accord à l'unanimité

## **4) Heures supplémentaires effectuées par les agents des services techniques: dérogation pour dépassement du contingent maximum autorisé**

délibération n°D2021\_0804

Monsieur le Maire indique que le nombre d'heures supplémentaires ne peut dépasser un contingent mensuel de 25 heures. Il précise que des dérogations à ce contingent sont possibles lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée.

Il propose d'autoriser le dépassement du contingent mensuel de 25 heures pour les agents des services techniques qui effectuent le déneigement de la commune durant l'hiver.

Accord à l'unanimité

#### **5) Recensement de la population 2022: création des postes et rémunération des agents recenseurs**

délibération n°D2021\_0805

Le recensement de la population se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022.

Création de deux postes d'agents recenseurs  
Proposition de rémunération = forfait de 1 300 € net.

Accord à l'unanimité

Le recrutement des agents recenseurs est actuellement en cours, les candidatures sont à envoyer par mail à l'adresse [mairie-verchaix@orange.fr](mailto:mairie-verchaix@orange.fr).

#### **6) Avenants n°2 aux conventions signées avec Mont-Blanc Hélicoptères pour la modification des tarifs des secours héliportés de l'hiver 2021/2022**

délibération n°D2021\_0806

Les secours sur le domaine skiable comprennent:

- les recherches et les secours sur piste et hors-pistes
- les évacuations d'urgence jusqu'au centre de soins approprié.

Afin de permettre aux victimes d'être indemnisées, il appartient à la commune de formaliser l'organisation et la distribution des secours et des moyens à mettre en œuvre afin d'assurer le transport de la victime jusqu'au centre de soins approprié. Mont-Blanc Hélicoptères est chargé pour le compte et sur l'ensemble du domaine skiable, sous l'autorité du Maire et à la demande du service chargé de la sécurité sur les pistes de ski, d'assurer les opérations de transports sanitaires en continuité des premiers secours.

Deux conventions ont été signées en 2019 afin de formaliser les conditions d'intervention des secours héliportés sur les domaines skiables de la commune (domaine nordique et secteur de Morzine). Il convient aujourd'hui de valider les tarifs qui seront appliqués durant la saison d'hiver 2021/2022.

Accord à l'unanimité

#### **7) Questions diverses**

Joël VAUDEY

- cérémonie du 11 novembre à 10h15 devant le Monuments aux Morts suivie d'un vin d'honneur à la Mairie

Sabine RIONDEL

- éclairage public

Le remplacement des luminaires et poteaux est terminé. Il reste du terrassement à réaliser le long de la RD 907 et dans la ZA de l'Epure pour l'implantation de nouveaux poteaux.

Le dysfonctionnement de l'éclairage public près du camping est en cours de résolution.

Fin de la réunion à 21h10.